

## Aux bords de la démocratie

Ouvrage publié avec le concours de la Fondation universitaire de Belgique



Martin Deleixhe



# Aux bords de la démocratie

Contrôle des frontières  
et politique de l'hospitalité

PARIS  
CLASSIQUES GARNIER  
2016

Martin Deleixhe a soutenu une thèse à l'université Libre de Bruxelles et a poursuivi des recherches à Oxford puis à Leuven sur ses thèmes de prédilection : l'hospitalité, la démocratie radicale et la politique post-nationale. Il a récemment publié un ouvrage consacré à la philosophie politique d'Étienne Balibar ainsi que de nombreux articles dans des revues scientifiques sur l'implication citoyenne des migrants.

© 2016. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

ISBN 978-2-8124-6101-9 (livre broché)  
ISBN 978-2-8124-6102-6 (livre relié)  
ISSN 2257-7122

# INTRODUCTION

## LE PLAISIR DE LA TRANSGRESSION

Dans *Le Rivage des Syrtes*, Julien Gracq donne, dans un style qui n'appartient qu'à lui, une saisissante illustration littéraire de la frontière. Aldo, un jeune soldat issu de la noblesse patricienne d'Orsenna, est envoyé dans une province reculée pour servir comme officier dans un misérable fortin. Face au bâtiment militaire décrépit s'étale une mer d'encre au-delà de laquelle se devine, par temps clair, le lointain Farghestan, un pays dont il ne sait rien mais qui, pour des raisons oubliées de part et d'autre, est officiellement en guerre avec Orsenna. Gagné par l'ennui et la lassitude de la vie de caserne, Aldo se prend insensiblement de curiosité pour cet horizon impassible dont ne surgit jamais aucun vaisseau de guerre ennemi. La mer est une frontière d'autant plus fascinante que son tracé est indiscernable. Le Farghestan ne tarde alors pas à se parer, dans l'imagination d'Aldo, d'un halo de mystère que rehausse l'interdit formel de s'en approcher. Jusqu'au jour où, au cours d'une ronde maritime :

– Il va tout de même falloir virer de bord, reprit Fabrizio [le second du navire] avec un sursaut de commande, feignant tout à coup de s'apercevoir que Vezzano [le port d'attache] était si loin.

– Rien ne presse, dis-je d'un ton négligent en allumant à mon tour une cigarette. Le navire filait toujours plein est ; le jour, devant nous, montait de la mer en fusées plus claires.

– Non, rien ne presse...

Fabrizio mit les mains dans les poches de son manteau et, s'accotant à la cloison, se mit à tirer des bouffées fébriles.

– Absolument rien, conclus-je après un silence, et je m'adossai à la cloison à côté de Fabrizio. Gauchement, sentant en nous s'engloutir les secondes, et le temps se précipiter sur une pente irrémédiable, nous souriions tous les deux

aux anges d'un air hébété, les yeux clignants dans le jour qui montaient devant nous de la mer. Le bateau filait un bon train sur une mer apaisée ; la brume s'enlevait en flocons et promettait une journée de beau temps. Il me semblait que nous venions de pousser une de ces portes qu'on franchit en rêve. Le sentiment suffocant d'une allégresse perdue depuis l'enfance s'emparait de moi ; l'horizon, devant nous, se déchirait en gloire ; comme pris dans le fil d'un fleuve sans bords, il me semblait que maintenant tout entier j'étais remis – une liberté, une simplicité miraculeuse lavaient le monde ; je voyais le matin naître pour la première fois<sup>1</sup>.

Le plaisir de la transgression prend, en toute simplicité, le pas sur les impératifs de la vie militaire. Pour le satisfaire, il n'est besoin que de se laisser aller, de cesser de réprimer cette passion dévorante pour l'au-delà énigmatique de la démarcation de l'espace. Certes, cette escapade rouvrira les hostilités entre les belligérants et mènera le pauvre Aldo à sa perte, mais c'est avec son consentement. Car le franchissement de l'interdit lui confère une plénitude incommensurable avec le tracassé de ses conséquences. Ce qui fait toute l'originalité de l'écriture de Gracq, et qui la distingue d'un roman d'aventure et d'exploration quelconque, tient dans une étrange inversion des rôles. Au fil des pages, et singulièrement dans cet extrait, la passivité d'Aldo ne cesse de surprendre. À strictement parler, ce dernier ne *franchit* pas la frontière, il se laisse porter au-delà. Le jeune officier se *remet* entre les mains de la mer qui l'emmène de l'autre côté de l'interdit. Le protagoniste principal de l'intrigue n'est donc pas Aldo mais la brumeuse frontière maritime qu'il ne cesse de contempler. Autre façon de dire que le ressort de la transgression n'est pas à chercher dans la subjectivité du personnage mais dans les effets induits d'une institution symbolique et politique.

On discerne dans ce roman une vérité profonde qui coupe au travers des discussions sociologiques et politologiques sur les modèles théoriques de la migration. Aldo n'est pas à proprement parler un migrant et son intention n'est pas de chercher du travail ou un logement au Farghestan mais plus simplement (ou plus subversivement, c'est selon) de ressentir l'excitation de la transgression. Néanmoins, on peut isoler par-delà ces limites un noyau problématique. Plutôt que de faire des migrations les jouets de forces économiques aveugles qui traversent les frontières – comme dans le modèle néoclassique, dit *push/pull*, qui a longtemps

1 Gracq, Julien, *Le Rivage des Syrtes*, Paris, José Corti, 1951, p. 204-205.

dominé les études migratoires<sup>1</sup> –, plutôt que d'en faire l'incarnation de la vie nue que la souveraineté marque de l'empreinte de l'exception permanente<sup>2</sup> ou d'en faire à l'inverse les hérauts d'une liberté de circulation absolue comme dans les théories du transnationalisme<sup>3</sup>, Gracq expose l'influence *autonome* de la frontière sur sa propre transgression. La frontière exerce une fascination intrinsèque qui ne se résume ni à un différentiel économique, ni à la revendication d'une liberté de circulation. En posant un interdit, la frontière instille subtilement le désir de s'en affranchir. Ainsi que le confesse Aldo dans un élan de sincérité : « Ce que je voulais n'avait de nom dans aucune langue. Être plus près. Ne pas rester séparé. Me consumer à cette lumière. Toucher<sup>4</sup>. » La frontière assume une fonction tendanciellement duale, à la fois limite et invitation, dont la contradiction inhérente ne peut être ignorée<sup>5</sup>.

#### FRAGILITÉ ET PUISSANCE DE LA FRONTIÈRE

Il ne s'agit cependant là que d'une œuvre de fiction qui, à ce titre, ne prétend rien *démontrer* et ne peut se prévaloir que d'une valeur suggestive. On aimerait néanmoins en retenir temporairement l'exhortation à penser la frontière sous l'angle d'une *problématique indépendante*. Plutôt que d'envisager la frontière comme un des éléments contingents d'un ensemble plus large qui regroupe pêle-mêle des facteurs économiques, historiques, géopolitiques et sociaux qui collectivement donnent forme aux phénomènes migratoires, il s'agit de faire temporairement abstraction

---

1 Borjas, G.J., « Economic Theory and International Migration », *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, p. 457-485.

2 Agamben, Giorgio, *Homo sacer, I. Le pouvoir souverain et la vie nue*, trad. Raiola, Marilène, Paris, Seuil, 1997.

3 Ludger, P. (dir.), *Migration and Transnational Social Spaces*, Aldershot, Ashgate, 1999 ou Faist Thomas, *The Volume and Dynamics of International Migrations and Transnational Spaces*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

4 Gracq Julien, *Le Rivage des Syrtes*, *op. cit.*, p. 212.

5 Un thème d'ailleurs récurrent dans l'œuvre de Gracq. On retrouve quasiment à l'identique dans *Un balcon en forêt* (Paris, José Corti, 1958) le personnage du soldat confronté au vide de la frontière (dans un recoin isolé de forêt des Ardennes franco-belges) et incapable de résister à son appel en dépit d'un danger imminent.

de cette complexité pour considérer que, d'un point de vue normatif, la frontière est paradoxalement constitutive de sa fragilisation, qu'elle participe de sa propre remise en cause et donc qu'elle perpétue sa problématisation. Faut-il s'émouvoir de ce que la frontière sape sa propre base et érode sa légitimité ? En quoi ce paradoxe nous fournirait-il la matière d'un questionnement ?

La littérature ne nous est ici plus d'un grand secours et c'est vers l'observation empirique de la politique qu'il faut tourner nos regards. Selon un recensement officieux tenu à jour par Migreurop, un réseau de chercheurs qui surveille les pratiques gouvernementales aux frontières européennes, on dénombre plus de 3000 personnes ayant perdu la vie sur la seule année 2014<sup>1</sup> en tentant de rentrer clandestinement sur le territoire européen, que ce soit en traversant la Méditerranée ou l'Adriatique sur des embarcations de fortune ou en franchissant les barrières grillagées des enclaves de Ceuta et Melilla (entre 1993, date à laquelle a commencé ce décompte, et 2012, le nombre de décès s'élève à 16 250<sup>2</sup>). À l'aspect physique de la frontière, sa fonction de délimitation de l'espace, il faut ajouter une exclusion moins tangible mais tout aussi importante, à savoir sa dimension communautaire. Car la frontière n'est pas qu'une ligne de démarcation entre les territoires d'entités souveraines, elle indique également où court le tracé de l'appartenance politique de tout un chacun. Elle décide de qui fait partie du peuple d'un État et de qui est rejeté au dehors de ce cercle<sup>3</sup>. Pour prendre la mesure de

---

1 Brian, Tara ; Laczko, Franck (eds.), *Fatal Journeys, Tracking Lives Lost during Migrations*, Genève, International Organization for Migrations, 2014, p. 93.

2 Voir Blanchard, Emmanuel ; Clochard, Olivier ; Rodier, Claire, « Compter les morts en migration » dans Clochard, Olivier (dir.), *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, en collaboration avec Migreurop, Paris, Armand Colin, 2012. Pour un récit détaillé des dangers et des obstacles que rencontrent les migrants subsahariens dans leurs traversées successives du Sahara puis de la Méditerranée, on pourra se reporter au récit de Fabrizio Gatti, un journaliste italien qui, se faisant passer pendant plusieurs semaines pour un clandestin africain, a parcouru toute la route migratoire au côté des candidats à l'entrée en Europe, cf. Gatti, Fabrizio, *Bilal sur la route des clandestins*, trad. Defromont, Jean-Luc, Paris, Liana Levi, 2008.

3 Bien que cela puisse en être la conséquence, cette frontière ne se présente pas immédiatement sous la forme d'une marginalisation de groupes jugés déviants, c'est-à-dire d'une division hiérarchisée de l'espace social entre majorité et minorités, à l'image de celle qu'on trouve exposée dans Becker, Howard S., *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*, New York, The Free Press, 1963. Il s'agit plutôt d'une frontière institutionnelle qui exclut certains résidents de l'appartenance de la citoyenneté, autrement dit de la participation



l'ampleur de l'exclusion à laquelle la frontière procède au niveau européen, il faut également considérer deux autres chiffres : d'une part, les 21 millions des résidents extra-communautaires qui ne jouissent pas de l'intégralité des droits attachés à la citoyenneté (soit approximativement 4 % de la population résidant sur le territoire de l'UE)<sup>1</sup> et, d'autre part, les quelques 4,5 millions des résidents contraints de vivre dans la clandestinité du fait de l'irrégularité de leur statut (une estimation à considérer avec circonspection puisqu'elle est, par définition, difficile à établir<sup>2</sup>). Par conséquent, il n'est même pas nécessaire de souligner que les contrôles migratoires pratiqués à la frontière produisent des résultats médiocres, et échouent à remplir les objectifs qu'ils se fixent<sup>3</sup>, pour affirmer que cette dernière est le lieu d'un malaise démocratique. Il ne s'agit pas d'instrumentaliser la détresse pour inciter à traiter la question sur un registre émotionnel mais de souligner qu'un second paradoxe vient se surimposer à notre première problématisation : ce qui frappe dans l'observation empirique de la frontière est bien plus la force de sa dimension répressive que sa fragilité intrinsèque.

Puissance et fragilité. Invitation et exclusion. La frontière est donc loin d'être un objet univoque. Faut-il pour autant en conclure à un éclatement de notre problématique ? Y aurait-il une frontière symbolique, tentatrice mais potentiellement funeste, et une frontière concrète, aussi exclusive que répressive, dont les camps de rétention seraient l'emblème<sup>4</sup> ?

---

pleine et entière à la vie de l'État, cf. Joppke, Christian, *Citizenship and Immigration*, Cambridge, Polity Press, 2010. Le plus souvent, le statut de citoyen est conditionné par l'appartenance nationale, selon des modèles qui ont varié au gré des époques mais aussi des conceptions de la nation, cf. Brubaker, Rogers, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.

- 1 Vasileva, Katya, *Population and Social Conditions*, Bruxelles, Eurostat, 2012.
- 2 Commission Européenne, Direction Générale de la communication, Bruxelles, « Une chance et un défi. L'immigration dans l'Union Européenne », 2009, p. 3.
- 3 Dans le meilleur des cas, les contrôles déplacent les flux migratoires mais jamais ils ne les stoppent, ni même ne les jugulent, voir Bigo, Didier, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, Vol. 31-32, 1998, p. 13-38 ou encore Rodier, Claire, *Xénophobie Business. À quoi servent les contrôles migratoires ?*, Paris, La Découverte, 2012.
- 4 Il existe une large littérature qui s'effraie du retour en Europe de la forme des « camps » alors même qu'il semblait acquis que, après Auschwitz, sa réhabilitation était inconcevable. Voir notamment Caloz-Tschopp, Marie-Claire, *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La Dispute, 2004 et Le Cour Grandmaison, Olivier ; Lhuillier, Gilles ; Valluy, Jérôme (dir.), *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Paris, Autrement, 2007.

Il serait tentant d'affirmer que, sous leur tension apparente, ces deux aspects se complètent plus qu'ils ne se contredisent. Ne décèle-t-on pas, dans les deux cas de figure, la même manipulation ingénieuse, voire la même perversité, dans le chef de la frontière ? Aldo et les migrants subsahariens ne seraient-ils pas victimes d'une illusion comparable lorsqu'ils s'élancent à la mer sur la base d'une tentation et d'un espoir qui ressemblent fort à un piège ? Cette interprétation est suggestive mais elle ne nous convainc guère. Elle est trop prompte à confondre les deux dimensions de la frontière dans le schème d'une préméditation, voire d'une conspiration, dont on voit mal qui pourrait l'ourdir.

Il nous semble bien plus prometteur de chercher à restaurer la cohésion de la problématique de la frontière en la séquençant. Celle-ci se jouerait alors à deux niveaux différents. D'une part, sa contradiction originale serait intrinsèque et donc aussi intemporelle qu'indépassable. Le jeu de l'interdit et de sa transgression, de l'inconnu et de son exploration transcenderait les époques et les contextes pour sans cesse relancer l'interrogation de la légitimité de la frontière. Ceci s'accorderait sans difficulté avec l'accumulation de preuves empiriques qui indiquent que la migration est un phénomène historique de longue, voire de très longue durée<sup>1</sup>. En revanche, la contradiction subséquente entre la légitimité friable de la frontière et sa puissance répressive ne trouverait à se développer qu'au sein d'un contexte déterminé : la *démocratie libérale*. Car la démocratie libérale est affectée d'une singularité que ne partage nul autre régime politique. Idéalement, elle est tenue de justifier le recours à la coercition auprès des personnes sur qui elle l'emploie, une obligation dont ne s'encombrent guère les régimes autoritaire ou totalitaire. Mais cette obligation de justification semble impliquer que la frontière démocratique entame un dialogue public avec les migrants qu'elle contrôle. Ne serait-ce pas déjà faire rentrer ces derniers dans le cercle de la délibération démocratique ? La frontière convierait-elle paradoxalement les étrangers à participer aux tribulations du *demos*<sup>2</sup> ?

1 Sassen, Saskia, *Guests and Aliens*, The New Press, New York, 1999 et Noiriel, Gérard, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Bélin, Paris, 2001. Les questions que soulève la frontière aujourd'hui étaient déjà connues de formations sociales aussi différentes de la nôtre que l'Empire romain, cf. Barbero, Alessandro, *Barbares. Immigrés, réfugiés et déportés dans l'Empire romain*, trad. Buffaria, Pérette-Cécile, Paris, Tallandier, 2011.

2 Abizadeh, Arash, « Democratic Theory and Border Coercion. No Right to Unilaterally Control Your Own Borders », *Political Theory*, Vol. 36, n° 1, 2008, p. 37-65.

## LES LIMITES DE LA COMMUNAUTÉ DÉMOCRATIQUE ET L'UNIVERSALITÉ DES DROITS

Selon Seyla Benhabib, il appartient à la logique de la démocratie libérale que la contradiction fondamentale de la frontière y devienne singulièrement aigüe car : « D'un point de vue philosophique, les migrations transnationales révèlent le dilemme constitutif logé au cœur des démocraties libérales : entre les revendications souveraines à l'autodétermination d'une part, et la reconnaissance du principe de droits humains universaux d'autre part<sup>1</sup>. » Chantal Mouffe corrobore largement, bien que depuis des positions philosophiques distinctes, cette interprétation d'une tension inscrite au plus profond du régime de la démocratie libérale qui rejaillirait violemment sur la question de la frontière. Selon elle :

En remettant constamment en cause les relations d'inclusion et d'exclusion impliquée dans la constitution politique du "peuple" – requise pour l'exercice de la démocratie – le discours libéral des droits humains universaux joue un rôle important dans la perpétuation de la contestation démocratique. Par ailleurs, c'est uniquement grâce à la logique démocratique de l'équivalence que les frontières peuvent être créées et un *demos* établi, sans quoi aucun exercice réel des droits ne pourrait être envisageable<sup>2</sup>.

Cela signifie deux choses. D'une part, la contradiction entre la fragilité de la légitimité de la frontière et sa fonction répressive ne doit pas nécessairement se conclure par la condamnation unilatérale de l'exclusion, car la démocratie ne peut se passer d'une délimitation. La délibération publique a pour pré-condition nécessaire la circonscription des participants au dialogue. Conséquemment, une exclusion démocratique légitime se doit d'être concevable<sup>3</sup>. Mais, d'autre part, cette exclusion ne peut ignorer l'horizon d'universalité que dégagent les droits humains fondamentaux. Le critère d'inclusion démocratique ne peut donc se soustraire à sa contestation.

---

1 Benhabib, Seyla, *The Right of Others. Aliens, Residents and Citizens*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 2. (Notre traduction).

2 Mouffe, Chantal, *The Democratic Paradox*, Londres, Verso, 2005, p. 10. (Notre traduction).

3 Taylor, Charles, « The Dynamics of Democratic Exclusion », *Journal of Democracy*, Vol. 9, n° 4, 1998, p. 143-156.

Ce qui nous intéresse est d'observer comment ce conflit de principes peut, autour de l'enjeu institutionnel de la frontière, se travailler, s'articuler, se déplacer ou se tordre sans que ne se tariisse pour autant sa contradiction. Il ne s'agit donc ni de le pacifier, ni d'éteindre la conflictualité qui en découle mais de réfléchir la démocratie libérale depuis l'inconfort de cette difficulté. Le cas-limite de la frontière est le ressort d'une injonction permanente à la conceptualisation critique de la démocratie. Loin de vouloir domestiquer l'âpre tension de la frontière, cette recherche choisit délibérément de partir du point de vue selon lequel, indispensable mais en porte-à-faux avec l'universalisme libéral, la fonction de contrôle et donc *in fine* d'expulsion de la frontière (car il serait mensonger de faire croire que ces pratiques n'appartiennent pas à un même *continuum* et que l'une ne s'accompagne pas nécessairement de l'autre) n'échappera jamais complètement à la critique d'une violation du principe d'égalité morale de tous les individus<sup>1</sup>.

Un second facteur contextuel explique la prégnance de la problématique de la frontière dans le débat contemporain : la mondialisation. On assiste aujourd'hui à la conclusion d'un mouvement politico-institutionnel de longue durée qui aura, dans un premier temps, intégré les rapports entre territoire, autorité et droits selon une logique fonctionnelle et cohérente au sein de l'État-nation pour ensuite les déconstruire progressivement sous la pression d'une réorganisation des centres de pouvoir<sup>2</sup>. De sorte qu'on est aujourd'hui confronté à une recomposition entièrement nouvelle des liens entre territoire et droits ou entre territoire et autorité au sein d'une formation sociale globalisée, dont l'État-nation n'est pas absent mais dans laquelle il joue un rôle nettement minoré par rapport au marché. Or, pour le dire avec Zygmunt Bauman, cette mondialisation entraîne à sa suite nombre d'effets sociaux importants, parmi lesquels un intolérable « coût humain<sup>3</sup> ». Pour

1 On retrouvera dans une grande pureté schématique cette opposition conceptuelle dans le livre qui confronte Welmann et Cole autour de la question de l'éthique de l'immigration. Alors que le premier estime que le droit d'exclure est la conséquence logique d'un droit d'association fondamental, le second juge que l'exclusion viole par avance l'impartialité dans le traitement des participants potentiels à l'association et corrompt donc irrémédiablement celle-ci, cf. Cole, Phillip ; Wellman, Christopher Heath, *Debating the Ethics of Immigration. Is There a Right to Exclude ?*, New York, Oxford University Press, 2011.

2 Sassen, Saskia, *Territory, authority, rights. From Medieval to Global Assemblages*, Princeton, Princeton University Press, 2008.

3 Bauman, Zygmunt, *Le coût humain de la mondialisation*, trad. Abensour, Alexandre, Paris, Fayard, 2010.

mesurer pleinement celui-ci, il faut faire droit à la dualité paradoxale de la mondialisation. En effet, le mouvement de globalisation des relations sociales tend, d'un côté, à « déterritorialiser » l'appartenance politique<sup>1</sup>. C'est son aspect le plus connu et le mieux documenté. Sous l'impulsion d'une libéralisation des marchés et du développement des communications, le territoire peine alors de plus en plus à assumer son rôle institutionnel de régulation des appartenances. Tandis que, auparavant, l'affiliation communautaire et la résidence territoriale se superposaient harmonieusement, aujourd'hui la déconnexion entre l'allégeance politique et le lieu de vie est un cas de figure commun<sup>2</sup>. Nous vivons désormais dans un monde « post-westphalien<sup>3</sup> ». D'un autre côté : « Une partie importante des processus de la mondialisation n'est autre que la ségrégation, la séparation et l'exclusion progressives de l'espace<sup>4</sup>. » L'envers de la médaille du processus d'unification économique-politique du monde, c'est un mouvement de division sécuritaire de l'espace qui assigne à résidence les populations les plus démunies de la planète tandis qu'elle garantit une absolue liberté de circulation aux élites. Pour une grande partie de l'humanité, la mondialisation est d'abord synonyme de relocalisation, voire de condamnation à un enfermement territorial<sup>5</sup>. La mondialisation est donc loin d'être un processus uniforme et univoque de globalisation des relations sociales. À nouveau, la frontière se retrouve saisie dans un délicat antagonisme politique. D'une part, elle doit s'effacer devant la revendication d'une liberté de mouvement envisagée de façon croissante comme l'un des biens primordiaux de la modernité et d'autre part, elle doit être plus intransigeante que jamais à l'égard des prisonniers du local. Autant dire que cette asymétrie de traitement peine à masquer l'injustice qu'elle recèle.

La frontière se départira-t-elle jamais de la fragilité de sa légitimité ? Le contrôle unilatéral des frontières est-il justifié d'un point de vue démocratique du seul fait qu'il relève de l'exercice de la souveraineté populaire

---

1 Benhabib, Seyla, *The Right of Others. Aliens, Residents and Citizens*, op. cit., p. 5.

2 Benhabib, Seyla ; Shapiro, Ian (dir.), *Identities, Allegiances and Affiliations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

3 Buchanan, Allen, « Rawl's Law of Peoples. Rules for a Vanished Westphalian World », *Ethics*, Vol. 110, n° 4, 2000, p. 697-721.

4 Bauman, Zygmunt, *Le coût humain de la mondialisation*, op. cit., p. 10.

5 Qui peut aller jusqu'à l'édification de barrières physiques. Voir l'étude du cas-limite de la sécurisation de la ségrégation spatiale, Brown, Wendy, *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, trad. Vieillescazes, Nicolas, Paris, Les prairies ordinaires, 2009.

entendue comme contrôle d'un territoire par un peuple circonscrit ? Ou bien la théorie démocratique doit-elle inclure dans l'élaboration d'un régime frontalier tous ceux qui, membres ou non-membres de la communauté politique, sont affectés par le mode de contrôle adopté ? La démocratie libérale dispose-t-elle d'un jeu de critères capable de définir la forme que doit prendre une exclusion légitime ? Ou doit-elle renoncer à la poursuite d'un canon invariant et se résoudre à traiter les demandes d'admission au cas par cas ? S'il nous semble illusoire d'espérer *clôturer* définitivement ces questions, ce livre a néanmoins pour ambition d'en éclaircir les lignes de force et les enjeux pour rendre possible l'esquisse d'une réponse.

#### UN EXERCICE DE PHILOSOPHIE POLITIQUE APPLIQUÉE

Mais, au juste, de quelles frontières parle-t-on ? S'agit-il d'aborder la frontière dans l'abstraction de son principe, comme un pur concept ou comme l'illustration schématique de sa fonction, ou se réfère-t-on à un objet empirique déterminé, dans toute l'épaisseur de son existence concrète et de sa présence institutionnelle ? Notre démarche s'inscrit dans la lignée de la théorie politique dite « appliquée », telle qu'elle a été défendue notamment par Marc Stears<sup>1</sup>. Cet auteur trace une voie médiane entre, d'une part, un courant de théorie politique qui, sous l'influence de la philosophie analytique, entend maintenir une cloison étanche entre l'ordre des « faits » et celui des « principes<sup>2</sup> » et, d'autre part, un courant de pensée pour qui la théorie politique n'aurait pour objet que de donner une expression articulée à des concepts toujours déjà inclus dans les pratiques d'une communauté particulière<sup>3</sup>. Par contraste, les études de théorie politique appliquée devraient idéalement combiner

1 Stears, Marc, « The Vocation of Political Theory. Principles, Empirical Enquiry and the Politics of Opportunity », *European Journal of Political Theory*, vol. 4, n°4, 2005, p. 325-350 et Leopold, David ; Stears, Marc (dir.), *Political Theory. Methods and approaches*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

2 Cohen, G. A., « Facts and Principles », *Philosophy and Public Affairs*, vol. 31, n°3, 2003, p. 211-245 et McDermott, Daniel, « Analytical political philosophy », dans Leopold, David ; Stears, Marc (dir.), *Political Theory. Methods and approaches*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 11-28.

3 MacIntyre, Alasdair, *Whose Justice ? Which Rationality ?*, Londres, Duckworth, 1988.

l'identification des principes « ultimes » qui guident notre réflexion sur le politique et une interrogation sur l'écart entre concept politique et expérience politique. Partant du postulat qu'il existe une problématique indépendante, c'est-à-dire purement conceptuelle, de la frontière et que cette dernière autorise une réflexion sur les principes fondamentaux de son fonctionnement qui ne se réduise pas à la formulation systématique des discours et des pratiques propres à notre communauté politique, on fera néanmoins des frontières extérieures de l'Union Européenne l'arrière-plan empirique de notre démarche, le contrepoint permettant de mesurer la distance qui sépare la théorie de la pratique politique quotidienne. Bien que les frontières européennes n'apparaissent que par intermittence dans le développement de notre réflexion, elles en seront en permanence l'ombre portée.

Si on a choisi l'UE comme terrain d'étude, c'est parce que les frontières y ont plus vacillé sur les cinquante dernières années que nulle part ailleurs et que, ce faisant, elles ont laissé entrevoir, sous le voile d'évidence dont s'entourent leur présence et leur pratique routinière, une grande incertitude quant à leur rôle et leur fonctionnement<sup>1</sup>. Du fait de l'intégration institutionnelle supranationale, les contradictions qui affectent le concept même de frontière en Europe sont devenues tangibles. Non seulement l'UE s'interroge sur ses frontières, c'est-à-dire sur son bord géographique et sur son identité (c'est la question de l'entrée de la Turquie, mais aussi de la Russie et plus généralement de tout le pourtour Sud de la Méditerranée dans l'Union<sup>2</sup>), mais l'Europe est également taraudée par la question du devenir contradictoire de la frontière dans son espace. Le discours officiel de la Commission Européenne, qui se caractérise le plus souvent par un surprenant mélange de déni de la dimension répressive de la frontière *et* de revendication de l'efficacité du contrôle de l'immigration clandestine<sup>3</sup>, reflète finalement assez bien l'ambivalence d'une disparition des frontières intérieures de l'Union Européenne qui se paie en retour de la fermeture de ses frontières extérieures. Introduction d'une politique restrictive des visas lors des

---

1 Perceptible, notamment, dans ce recueil d'articles : Barnavi, Eli ; Goossens, Paul (dir.), *Les frontières de l'Europe*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 2001.

2 Brague, Rémy, (et al.), *L'Europe, quelles frontières ?*, Paris, Cultures France, 2007.

3 Duez, Denis, *L'Union Européenne et l'immigration clandestine. De la sécurité intérieure à la construction de la communauté politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008.

accords de Schengen<sup>1</sup>, création d'une administration indépendante en charge de la surveillance des frontières (l'agence Frontex), développement d'une « diplomatie migratoire » qui vise à externaliser auprès des pays du pourtour de l'espace européen la rétention des flux de personnes<sup>2</sup>, exclusion des migrants extra-communautaires de la citoyenneté européenne<sup>3</sup>, la liste est longue des mesures qui témoignent de la volonté de fermer la porte européenne aux nouveaux venus. En dépit de ce constat, nous ne tenons pas à prendre pour argent comptant la thèse fort répandue d'une Europe irrémédiablement devenue « forteresse ». Car la sévérité d'un tel jugement implique qu'il ne reste rien à dire ou à penser de la frontière européenne qui ne s'inscrive d'emblée dans le registre de la dénonciation et de la condamnation morale. Abolissant le recul critique, l'antienne de l'Europe forteresse masque également la nouveauté introduite par les frontières européennes, car elle postule la reproduction pure et simple des formes les plus conservatrices de la frontière nationale à l'échelle continentale alors que c'est manifestement plus d'une recomposition institutionnelle originale qu'il est question. C'est plutôt à partir des ambiguïtés de la frontière que révèle l'UE que nous essaierons de mener une réflexion originale.

### UN PLAN EN TROIS PARTIES

Pour ce faire, cet ouvrage se déploiera en trois parties. Celles-ci participent d'une interrogation générale sur la contradiction normative qui se noue à la frontière entre le principe démocratique de l'autodétermination collective du *demos* et l'universalité libérale de droits subjectifs fondamentaux. Néanmoins, chacune de ces trois parties aborde ce thème suivant

- 
- 1 Bigo, Didier ; Guild, Elspeth, *La mise à l'écart des étrangers. La logique du Visa Schengen*, Paris, L'Harmattan, 2003.
  - 2 Wihtol de Wenden, Catherine, *La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2010, p. 175-235.
  - 3 Ghemmaz, Malika, « La citoyenneté de l'Union européenne : la résurgence des frontières » dans Deshayes, Jean-Luc ; Francfort, Didier (dir.), *Du barbelé au pointillé : les frontières au regard des sciences humaines et sociales*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2010, p. 159-174.



une question et des enjeux théoriques propres. Dans la première partie, nous chercherons à dresser une topographie des réponses démocratiques apportées à la contradiction apparente entre autodétermination des peuples et liberté individuelle de mouvement. Observant comment des auteurs de théorie politique articulent l'universalité de la loi et le particularisme de la décision collective, nous élaborerons l'idéal-type de quatre positions théoriques possibles sur le contrôle démocratique des frontières.

Rompant par la suite avec la description axiologiquement neutre de ces quatre écoles de pensée, nous motiverons l'inscription de notre travail dans la continuité de l'une d'entre elles. Dans cette seconde partie, nous marcherons alors sur les traces de Kant, puis de Derrida, pour réfléchir aux potentialités dont est riche la thématique d'un droit à l'hospitalité qui régulerait le contrôle des frontières. Rompant avec l'idée que l'hospitalité ne peut être qu'une vertu morale individuelle, nous envisagerons la possibilité de l'élever au rang non seulement d'un droit mais aussi d'une politique collective.

Enfin, dans une troisième et dernière partie, nous poursuivrons notre exploration de la frontière en cherchant à mettre en évidence le rôle pivot qu'elle joue dans l'agencement d'ensemble de la pensée d'Étienne Balibar. Ce dernier présente, à nos yeux, l'intérêt d'avoir cherché à conceptualiser le contrôle des frontières démocratiques en tentant de *tenir ensemble* deux exigences pourtant contradictoires. S'il ne nie pas le caractère intrinsèquement politique de l'hospitalité, il refuse pour autant de céder sur son inconditionnalité. Ce faisant, il démontre qu'une démocratisation de la frontière est indissociable d'une démocratisation plus fondamentale de la démocratie elle-même. L'exploration de la reconstruction du concept de frontière dans l'œuvre de Balibar nous permettra alors de mettre en évidence l'entrelacement singulier des thèmes de l'hospitalité et de la démocratie.

*Mes remerciements vont tout particulièrement à Justine Lacroix, pour sa supervision exigeante et bienveillante, mais également à Étienne Balibar, Stéphane Chauvier, Jean-Marc Ferry et Jean-Yves Pranchère pour leurs relectures attentives. Quentin Landenne, Christopher Hamel, Teresa Pullano, Louis Carré, Manuel Cervera-Marzal, Eric Fabri, Anaïs Camus et Tristan Storme m'ont apporté d'inestimables éclairages sur certains points théoriques.*